



## Club de natation du Haut-Richelieu

Complexe sportif Claude-Raymond  
955, rue Choquette (local 216)  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3A 1V6

Téléphone : (450) 359-1872  
Courriel: [bureau@cnhr-natation.com](mailto:bureau@cnhr-natation.com)  
Site web: [www.cnhr-natation.com](http://www.cnhr-natation.com)

---

### **POLITIQUE RELATIVE À L'INSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES**

#### **TARIFICATION**

1. Ce référé à la grille tarifaire.

#### **INSCRIPTION**

2. L'inscription des membres du Sports-Arts-Études (S A E) se fait via le processus de sélection de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
3. L'inscription des autres membres se fait lors d'une séance d'inscription tenue en début d'année soit au début du mois de septembre de chaque année. Toutes autres demandes d'inscription durant l'année devront se faire au bureau du CNHR. Dans les deux cas, la fiche d'inscription doit être signée.
5. Lors de toute séance d'inscription, seul l'entraîneur a le pouvoir de déterminer dans quel groupe un nageur est inscrit.

#### **PAIEMENT DES FRAIS**

6. Les sommes payables lors des séances d'inscription sont les suivantes :
  - a) Un dépôt de 200\$ est payable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin (SAÉ);
  - b) Les frais d'affiliation à la Fédération de natation du Québec (FNQ), les frais de non-résident lorsque applicables, les frais d'autofinancement ainsi qu'une partie des frais d'inscription (voir la grille de tarification), sont payables selon la grille tarifaire de l'année en cours;
  - c) Le membre s'engage à faire les versements aux dates établies selon la grille tarifaire.

#### **POUR TOUS LES GROUPES**

- d) Les frais devront être payés au plus tard 30 jours suivant la facturation. Tout nageur, sans exception, sera refusé à son entraînement dans le cas où le paiement d'inscription n'est pas remis avant le 30<sup>e</sup> jour suivant la date exigible de la remise. Tous les cas atteignant 45 jours de retard seront soumis au C.A. Ce dernier pourra prendre la décision d'exclure le nageur des entraînements et des compétitions tant et aussi longtemps que les retards n'auront été régularisés. Des frais d'administration de 20\$ seront exigés pour traiter les dossiers retards.
- e) Un nageur qui doit des sommes au CNHR au moment de l'inscription pour une ou des années antérieures doit également payer le solde de ces sommes au moment de l'inscription, à défaut de quoi il peut se voir refuser l'inscription au CNHR par le conseil d'administration pour ce seul motif.



## Club de natation du Haut-Richelieu

Complexe sportif Claude-Raymond  
955, rue Choquette (local 216)  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3A 1V6

Téléphone : (450) 359-1872  
Courriel: [bureau@cnhr-natation.com](mailto:bureau@cnhr-natation.com)  
Site web: [www.cnhr-natation.com](http://www.cnhr-natation.com)

- 
- f) Chaque chèque ne pouvant être encaissé par le CNHR pour motif de « Provisions insuffisantes » entraînera des frais d'administration de 25\$ pour le membre ayant émis ledit chèque.

### CHANGEMENTS DE GROUPES

7. Lorsque l'entraîneur détermine qu'il est approprié qu'un nageur change de groupe d'entraînement en cours d'année :
- a) Le nageur passant à un groupe dont les frais sont plus élevés doit payer la différence prévue par la tarification entre son ancien groupe et son nouveau groupe, au prorata de la partie de la saison qui reste à écouler, et ce, avant de débiter dans son nouveau groupe.
  - b) Malgré l'avis de l'entraîneur, le nageur peut choisir de demeurer dans le groupe où il est inscrit;
  - c) Lorsque le nageur change de groupe à la demande de l'entraîneur et que la tarification prévue pour son nouveau groupe est inférieure à celle prévue pour son ancien groupe, il a alors droit au remboursement de la différence prévue par la tarification, et ce, au prorata de la partie de la saison qui reste à écouler.

### REMBOURSEMENTS

8. En cas de départ d'un nageur, les frais de non-résident, le dépôt de SAÉ, le plan de bénévolat ainsi que les frais d'affiliation (FNQ) ne sont pas remboursables.
9. Advenant le retrait du CNHR d'un nageur pour quelques raisons que ce soit (maladie, renvoi, abandon etc.), seulement les frais d'inscription payés d'avance seront remboursés. Le remboursement sera calculé à partir du 1er du mois suivant.
10. Nonobstant les règles édictées précédemment, les frais d'inscription reçus pour tous nageurs inscrits Pré-bronze ne sont pas remboursables

### ENTRÉE EN VIGUEUR

11. La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration.

Adopté par le conseil d'administration à l'unanimité le 30-08-2018

**CNHR**  
CLUB DE NATATION DU HAUT-RICHELIEU



## Club de natation du Haut-Richelieu

Complexe sportif Claude-Raymond  
955, rue Choquette (local 216)  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3A 1V6

Téléphone : (450) 359-1872  
Courriel: [bureau@cnhr-natation.com](mailto:bureau@cnhr-natation.com)  
Site web: [www.cnhr-natation.com](http://www.cnhr-natation.com)

---